DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

CONSEIL MUNICIPAL N°02/2019
Jeudi 7 mars 2019 à 19h00 – Hôtel de Ville

COMPTE-RENDU

Le sept mars deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal convoqué le vingt-huit février précédent s'est réuni en l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Maire.
Présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Régis BLAYRAT, Christian GOMEZ, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Myriam SEVENERY, Victor DEBSKI, Michel PERIER, Marie-Jeanne MARIN, Claude CADENAT.
Absents : Danièle BARON (pouvoir à D. POIRIER), Géraldine HUGUES, Marie-Dominique MICHELET (procuration à C. CLIMENT), Cyril QUIOT (pouvoir à JM. FOURNIER), Mustapha ES SHAITI, Mélanie SALLE, Jennifer MOURET.
Nombre de membres présents : 16 Absents : 7 Suffrages exprimés : 19
Secrétaire de séance : Sébastien ANDEVERT.

* * *

1 - Procès-verbal de séance du 31 janvier 2019

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire
Le procès-verbal de séance du 31 janvier dernier est approuvé à l'unanimité, sans observation.

2 – Rapport et débat d'orientations budgétaires 2019

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances
Préalablement au vote du budget primitif annuel, le rapport d'orientations budgétaires permet d'informer l'assemblée municipale et les administrés de la situation financière de la commune, et de débattre des perspectives d'évolution du budget.
La préparation de ce rapport a fait l'objet de cinq réunions de la Commission municipale des Finances.
Depuis 2016, le rapport d'orientations budgétaires s'articule autour de six grands thèmes :
- Les perspectives économiques nationales et l'incidence de la loi de finances sur le budget des collectivités
- Les orientations budgétaires de la coopération intercommunale, en l'occurrence la Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence
- La situation financière de la commune au terme du dernier exercice budgétaire
- Les perspectives budgétaires pour l'année nouvelle
- L'évolution de la dette
- Et la situation et les perspectives des budgets annexes

Au terme de la présentation du rapport, l'assemblée a été invitée à débattre des orientations budgétaires 2019, et à l'issue du débat, elle a constaté, à l'unanimité, la présentation du rapport et la tenue du débat.

3 - Bilan des transactions immobilières 2018

Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'urbanisme
Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 2.000 habitants sont tenues d'annexer au compte administratif un bilan annuel de leurs opérations immobilières. Ce bilan est soumis à délibération du conseil municipal.
En 2018, la commune n'a réalisé aucune acquisition de terrain, et aucune cession n'a été actée non plus. Aucune écriture comptable n'a donc été portée au compte administratif 2018. *Vote à l'unanimité*

4 - Subventions aux associations 2019

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire
La commune alloue traditionnellement aux associations qui en font la demande une subvention de fonctionnement pour les actions d'intérêt local. A l'appui de leur demande, les associations doivent présenter le bilan moral et financier de l'exercice écoulé, ainsi que le budget prévisionnel de l'exercice.

Le versement des aides n'intervient qu'après présentation de l'ensemble de ces documents.
Au terme des échanges entre l'administration et les associations, et sur avis conjoint de la Commission des Finances et de la Commission des Festivités, le montant prévisionnel 2019 des subventions aux associations, évalué sur la base des attributions de l'exercice précédent, des conventions en cours, et des projets associatifs 2019, s'élève à 159.735€.

Vote à l'unanimité

5 – Dotations aux amortissements des biens 2019

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances
L'amortissement comptable permet de constater la dépréciation irréversible des biens mobiliers et immobiliers, et d'en répartir la valeur annuelle sur plusieurs exercices budgétaires.
Un tableau des dotations aux amortissements des biens est donc dressé et actualisé chaque année, et leur comptabilisation constitue une opération d'ordre budgétaire, dont les écritures de dépenses et de recettes se neutralisent et sont donc sans incidence sur le résultat.
Au terme des écritures 2018, les dotations aux amortissements des biens s'élèvent en 2019 à : 45.376,29€ pour le budget principal ; 60.932,20€ pour le budget de l'eau ; 48.372,26€ pour le budget d'assainissement.

Vote à l'unanimité

6 – Dotations aux amortissements des subventions 2019

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances
L'amortissement des subventions transférables porte sur les subventions servant à financer un équipement amortissable, imputées aux comptes 131 ou 133. Il ne concerne que les services annexes de l'eau et de l'assainissement. La reprise de cet amortissement au compte de résultat permet d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements des biens acquis ; elle consiste en une opération d'ordre et les écritures de dépenses et de recettes se neutralisent donc et sont sans incidence sur le résultat.
Les dotations aux amortissements des subventions transférables s'élèvent en 2019 à : 19.484,07€ pour le budget de l'eau ; et 14.258,82€ pour le budget de l'assainissement.

Vote à l'unanimité

7 – Acquisition foncière complémentaire pour l'aménagement de la voie Peire Fioc

Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'urbanisme
Par délibération en date du 31 janvier dernier, le Conseil Municipal avait approuvé l'acquisition des terrains d'assiette de la future nouvelle voie de desserte du quartier Peire Fioc. Cette acquisition portait entre autres sur la parcelle cadastrée AS-267, à hauteur de 1.789m². Il s'en suit un reliquat de 1.164m² dont la configuration, toute en longueur, en permet difficilement l'exploitation ; aussi les propriétaires ont-ils sollicité l'acquisition de la totalité de la parcelle AS-267 par la commune.
Le prix d'acquisition reste fixé à 10€/m², soit un coût total de 11.640€, auquel s'ajouteront les frais d'acte et d'enregistrement.

Vote à l'unanimité

8 – Renouvellement du contrat d'assurance contre les risques statutaires

Rapporteur : Catherine CLIMENT, 1ère adjointe, déléguée au personnel communal
La commune adhère depuis plusieurs années au contrat cadre d'assurance contre les risques statutaires négocié et géré par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale : cette opportunité permet une mutualisation des risques et réduit donc le montant des cotisations d'assurance. Le contrat actuel, conclu avec la société GRAS SAVOYE - AXA par délibération du 17 septembre 2015, expire le 31 décembre prochain.
Le Centre de Gestion interroge donc les communes sur leur souhait de renouvellement d'adhésion pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2020, et, le cas échéant, demande délégation pour procéder à une nouvelle consultation et conclure le nouveau marché.

Vote à l'unanimité

9 – Instauration d'une Charte des Mariages

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire
Les mariages sont de plus en plus souvent l'occasion de débordements dans l'enceinte de la mairie ou à ses abords immédiats et depuis quelques années, des municipalités, de plus en plus nombreuses, font signer aux futurs époux une « charte de bonne conduite » lors de l'audition préalable, pour garantir la sécurité et la sérénité de la cérémonie.
Face aux comportements constatés lors de la célébration de mariages à Jonquières Saint Vincent, il est proposé d'adopter une Charte des Mariages rappelant donc les règles à respecter le jour de la cérémonie, pour l'accès à l'Hôtel de Ville, la célébration et le cortège. Cette charte sera remise aux futurs époux lors de la constitution du dossier de mariage.

Vote à l'unanimité

10 – Résultats du recensement 2019 de la population

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information
Du 17 janvier au 20 février dernier, la commune a procédé au recensement quinquennal de sa population, à la demande de l'INSEE.
Au terme du recensement, et avant une analyse plus fine de l'INSEE, on dénombre : 1.698 logements dont 1.503 résidences principales et 24 résidences secondaires ; 145 logements vacants ; 3.854 habitants, soit 64 de plus que l'actualisation annuelle évaluée par l'INSEE au 1er janvier 2019.
L'identification des habitations a fait apparaitre la nécessité de plusieurs actions correctives, et les conditions mêmes du recensement ont fait l'objet d'un signalement à l'INSEE.
Le recensement est notamment important pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement que la commune reçoit annuellement de l'Etat.

11 - Actualité municipale

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information
Présentation sommaire de l'état d'avancement des projets et des dossiers municipaux dans les domaines des services à la population (collecte des déchets ménagers, élections européennes, carte scolaire, règlement général de protection des données), des ressources humaines (mouvements de personnel, mouvements statutaires, médecine professionnelle), de l'urbanisme (construction de la halle des sports, révision du PLU), des finances et de la commande publique (commission des finances, candidature Bourg Centre), et de la voirie, réseaux et bâtiments publics (travaux de la RD.999, projet de groupe scolaire, schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement, aménagement du local boulodrome).
Le prochain Conseil Municipal se déroulera le jeudi 28 mars 2019.

12 - Actualité de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information
Présentation sommaire des bureaux délibératifs et non délibératifs du 11 février 2019 et du 25 février 2019.

13 - Décisions du maire

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information
Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations attribuées par le Conseil Municipal :

- Décision n°01-2019 du 25 février 2019 : attribution du marché de fourniture de deux véhicules utilitaires et poids lourd pour les services techniques municipaux, à la société SAS VVO de Cavaillon (Vaucluse).

14 - Questions diverses

- Modifications du parcellaire agricole suite à des plantations abusives (C. GOMEZ)

La séance est levée à 20h20

MAIRIE JONQUIERES-ST-VINCENT 30300